

# L'INFEau

La feuille d'information sur l'eau potable

## UXELLES

# 2010



Extrait du rapport annuel 2010  
sur le prix et la qualité du service public

### TERRITOIRE

La commune organise le service d'eau potable.  
La population desservie est de 52 habitants.



Le service est organisé par la commune

### EXPLOITATION

La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.  
La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.  
L'eau est distribuée à 40 abonnés.



### PRODUCTION

PREFECTURE DU JURA  
REÇU LE :

22 DEC. 2011

Loi du 2 Mars 1982

■ LOCAL  
■ IMPORT

### DISTRIBUTION

En 2010 les abonnés domestiques ont consommé 11 973 m<sup>3</sup> soit en moyenne 631 litres par habitant et par jour. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 87.4 % en 2010.

### QUALITÉ

Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau de la commune est de bonne qualité.  
La démarche de protection de la ressource en eau est complètement mise en oeuvre.



### PRIX

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement).  
Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 75.27 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2011, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 0.63 €/m<sup>3</sup>, +9.99 % par rapport à 2010.  
Sur ce montant, 68 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 32 %.



■ COLLECTIVITE  
■ TAXES

Répartition des montants collectés

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'eau potable.  
 Elle n'adhère à aucun EPCI pour la compétence eau potable.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

52 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics, entretien poteaux d'incendie par convention spéciale, renouvellement des branchements plomb, sectorisation du réseau, traitement des boues

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2010
Nombre d'abonnements domestiques	40
Nombre d'abonnements non domestiques	
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>40</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.



## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes (m <sup>3</sup> )	2010
Volume produit	13 775
Volume importé	
Volume exporté	-
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>13 775</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	11 973
Volume vendu aux abonnés non domestiques	
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>11 973</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 299 m<sup>3</sup> par an en 2010

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2010
Linéaire du réseau hors branchements en km	2.0

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :  
- Une partie fixe ou abonnement

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.  
Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2010	1 <sup>er</sup> jan 2011
Redevance de pollution domestique	0.1140	0.1680

○ **LE PRIX DE L'EAU** Tarif hors redevance de pollution domestique

▪ *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2010	1 <sup>er</sup> jan 2011	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]				
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0 – 110 m <sup>3</sup>	34.13	34.13	0.00 %
	110 – 230 m <sup>3</sup>	51.19	51.19	0.00 %
	220 - 330 m <sup>3</sup>	68.25	68.25	0.00 %
	330 – 440 m <sup>3</sup>	79.63	79.63	0.00 %
	<i>Puis ainsi de suite 11.37 € par tranche de 110m<sup>3</sup></i>			
Part proportionnelle [€ HT/m]				
<b>Redevances et taxes</b>				
	TVA	5.5 %	5.5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

▪ *Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> jan 2010	1 <sup>er</sup> jan 2011	Variation
Collectivité	51.19	51.19	0.00 %
TVA	2.82	2.82	0.00 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>54.01</b>	<b>54.01</b>	<b>0.00 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
0.00 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0.45 €/m<sup>3</sup>

**Répartition au 1er janvier 2011**





## LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

### Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2010	1 <sup>er</sup> jan 2011	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]				
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0 – 110 m <sup>3</sup>	34.13	34.13	0.00 %
	110 – 230 m <sup>3</sup>	51.19	51.19	0.00 %
	220 – 330 m <sup>3</sup>	68.25	68.25	0.00 %
	330 – 440 m <sup>3</sup>	79.63	79.63	0.00 %
	<i>Puis ainsi de suite 11.37 € par tranche de 110m<sup>3</sup></i>			
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de pollution domestique	0.114	0.168	+47.37 %
	TVA	5.5 %	5.5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

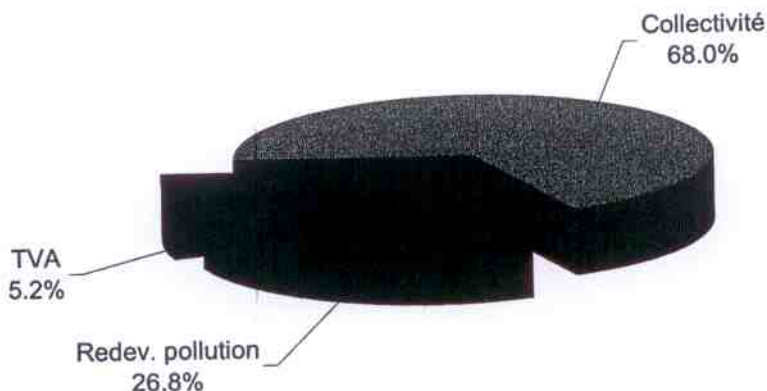
### Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2010	1 <sup>er</sup> jan 2011	Variation
Collectivité	51.19	51.19	0.00 %
Redevance de pollution domestique	13.68	20.16	+47.37 %
TVA	3.57	3.92	+9.80 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>68.44</b>	<b>75.27</b>	<b>+9.98 %</b>

Variation COLLECTIVITE (HT)
0.00 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 0.63 €/m<sup>3</sup>

### Répartition au 1er janvier 2011



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2010
Recettes de vente d'eau	
Recettes vente d'eau domestiques	2 703.00 €
Total recettes de vente d'eau	2 703.00 €
Autres recettes	
Recettes liées aux travaux	7 410.00 €
Total des recettes	10 113.00 €

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.  
**Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	7	2	71.4 %	-
Conformité physico-chimique	7	2	71.4 %	

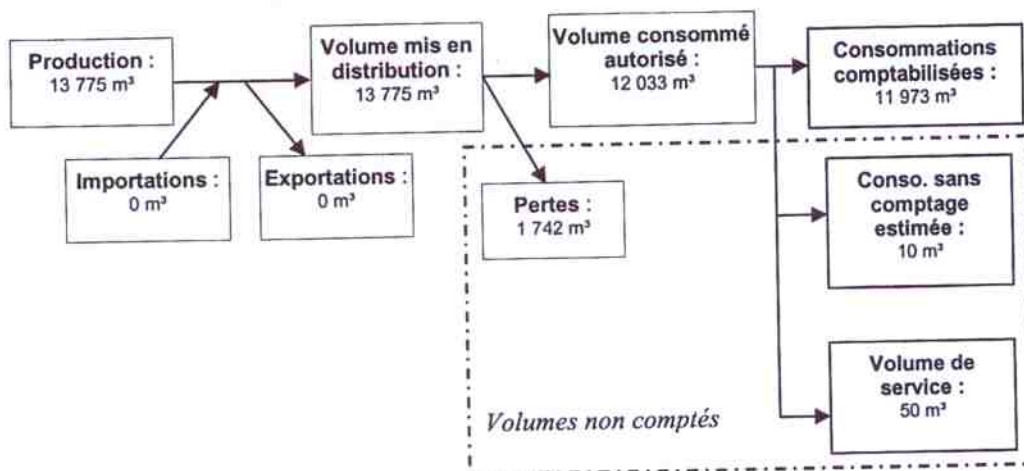
### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>
100 %



## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 10 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 50 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2010
Rendement du réseau de distribution [%]	87.4 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

- **indice des volumes non comptés** =  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2010
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	2.5

- **indice linéaire de pertes en réseau** =  
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2010
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	2.4

